



DOUANE

FLASH INFO

GROUPE DE TRAVAIL ENFIN LES ENJEUX ET MÉTIERS DE LA SURVEILLANCE

Nous attendions ce Groupe de Travail depuis des années ! Les mouvements sociaux successifs mais aussi l'observatoire interne de nos services, nous ont montré le besoin urgent de travailler sur la Surveillance.

A notre grand étonnement, la présidence de séance était un peu atone, nous nous sommes vite aperçus que **les OS doivent impulser l'orientation de ces groupes de travail ainsi que le contenu.** Ce qui n'est au final pas plus mal que de se voir imposer les thèmes et le calendrier de travail.

Nous avons rappelé l'urgence de faire évoluer favorablement les conditions de travail et avons tenu à ce que l'ensemble des points à l'ordre du jour soient examinés sans délai, tant la tâche est immense.

Notre déclaration liminaire ([ICI](#))

PLAN DE TRAVAIL

Nous devons d'abord échanger sur le cycle de travail que nous allons mettre en place concernant la surveillance. A notre grande surprise, rien n'avait été préparé !

La CFDT a demandé un calendrier ainsi qu'un réel travail de fond, comme la Directrice Générale s'y était engagée.

Il a fallu l'insistance des OS, pour obtenir un plan de travail permettant de traiter cinq thèmes à raison de trois réunions à partir de janvier et avant l'été et deux réunions après l'été avec une éventuelle sixième et dernière réunion de restitution globale.

La planification retenue traitera donc des thèmes suivants (dans l'ordre) :

- Le Recrutement/la formation (initiale et continue)
- Les Équipements matériel/ moyens (procéduraux, véhicules, applications)/ communication
- L'organisation du travail (cote de service, encadrement du chef d'équipe au divisionnaire)
- L'aspect Opérationnel (Méthode de travail et sécurité)
- La prise en compte des agents spécialistes et agents à compétence particulière (motards, moniteur TPCI, Moniteur tir, EMCAS, CODT)

Sur ce dernier point, **nous regrettons que l'Administration n'ait pas retenu notre demande d'inclure les personnels de la DOD et du SEJF** considérés comme « des personnes cachées qui veulent le rester », ce qui nous semble être une erreur, il faut continuer à cultiver les liens entre les différents services, quelles que soient leurs compétences particulières.

Il est donc dommageable pour la CFDT d'exclure un pan de la surveillance qui a aussi des attentes fortes.

La question des rémunérations et des primes a été évoquée par la CFDT et le sera lors de chaque item, en fonction des spécialités.

Dans le même temps, **nous avons alerté sur la « crise des vocations »** qui touche les postes d'encadrement en SURV : CSDS A/ CSDS / Divisionnaire. C'est tout le système du positionnement hiérarchique qu'il faut revoir.

 @fedefinancescfdt

 @cfdtfinances

FINANCES.CFDT.FR

ÉQUIPEMENTS/HABILLEMENTS

1ER FOCUS SUR LES GPB

La CFDT porte depuis des années auprès de la Direction Générale la parole de nos 2076 collègues féminines dont beaucoup doivent composer avec un matériel inadapté, en raison d'un marché interministériel qui ne tient pas compte des besoins spécifiques exprimés par les douanières.

Des solutions nous ont été proposées notamment :

- un kit de mesure (18 tailles) qui sera mis en place dans chaque direction pour prendre les mesures
- un questionnaire à l'ensemble des agentes féminines de la SURV pour cibler leurs attentes.

La CFDT a demandé qu'une collègue femme par DR soit formée pour prendre les mesures afin d'aider l'ensemble des agentes concernées à saisir des mesures conformes.

Pour la CFDT, le problème majeur reste la plaque rigide qui comprime les femmes au niveau du thorax.

De manière plus générale

Nous demandons l'achat de housses de GPB avec un système MOLLE* pour pouvoir mettre du matériel dessus.

La CFDT a demandé que soit communiqué à l'ensemble de nos collègues masculins et féminins la possibilité d'avoir un GPB sur mesure.

Autre demande : Que les Housses de nos collègues en aéroports soient **floquées** afin qu'ils soient identifiés car ce manque de visibilité peut poser des problèmes graves, on l'a vu notamment lors des exercices anti-terroristes.

Nous sommes également intervenus pour expliquer que nous souhaitons des **gilets balistiques** avec fermeture éclair pour des questions de confort et qu'il fallait tenir compte, dans le choix des matériaux, du lieu d'exercice (métropole ou outre-mer) avec les problématiques des zones aux fortes températures, ainsi que des spécialités exercées par nos collègues notamment les motards.

GECO

Depuis notre tract de Mai 2022 sur les déconvenues répétées de GECO, une prise de conscience semble avoir eu lieu.

Nous avons rappelé qu'un certain nombre de commandes de 2021 n'ont toujours pas été honorées, et que les circuits de livraison sont à revoir.

De l'aveu même de l'Administration il faut revoir entièrement l'application GECO ainsi que les processus de livraison et de commande.

Un audit global a été réalisé car les prestataires ne respectent pas les délais malgré les pénalités infligées.

La Directrice Générale doit recevoir certains prestataires fin novembre pour recadrer le partenariat.

Sur l'applicatif en lui-même, des évolutions vont être réalisées notamment en facilitant les bons d'échange.

Il nous a été annoncé une nouvelle version des bons d'échange ainsi qu'une nouvelle gamme de vêtements pour janvier 2023.



* MOLLE : Modular Lightweight Load-carrying Equipment (équipement modulaire léger porteur de charges).

LES NOUVEAUX MARCHÉS HABILLEMENT ET ÉQUIPEMENT

Intitulé du marché	Date de notification	Terme du marché	Délai de livraison contractuel	Effets et équipements mis à disposition aux agents
Gilet porte accessoires	14/04/21	13/04/25	6 semaines (métropole) 10 semaines (DOM)	Équipement mis à disposition
Gants (service, thermique, grand froid, vol, cérémonie)	25/02/22	24/02/26	12 semaines	Mise à disposition premier semestre 2023 En attente de la certification gants de service et de vol.
Tenue de service – Vestes et bas de treillis, combinaisons antistatiques, pantalon grand froid, softshell	01/07/22	30/06/22	14 semaines	Mise à disposition premier semestre 2023
Tenues sérigraphiées motos été et hiver	27/06/22	26/06/26	14 semaines	Mise à disposition premier semestre 2023 En attente de la certification de la tenue été
Acquisition de casques pour motocyclistes LOT 1 : casques modulables et transformables	10/06/22	07/03/26	Entre 120 et 150 jours calendaires (en fonction des quantités)	Mise à disposition prévue 2T 23

Concernant la tenue été motard, elle a pris du retard car les bottes ne sont pas encore homologuées et le bureau FIN recherche un équipement de qualité adapté répondant aux normes.

Nous souhaitons remercier **les collègues du bureau FIN2 qui ont fait un travail remarquable** concernant les nouveaux équipements et qui souhaitent aller plus loin en ayant des remontées bien précises des besoins du terrain. C'est avec étonnement que nous avons appris qu'ils n'étaient pas toujours destinataires des retours entraînant ainsi une déperdition importante d'informations.

Cette réunion technique a donc permis la présentation de matériels divers : gants thermiques, gants chauffants pour les motards, chemise type « UBAS » (Under Body Armor Shirt)^{**}, Veste type softshell.

Pour la CFDT le maître mot doit être : **modularité dans le choix des équipements disponibles afin de tenir compte des spécificités des lieux et des méthodes de travail.**

Nous rappelons qu'il n'est pas acceptable que certaines DI refusent l'achat d'équipements qui sont acceptés et financés ailleurs. Lorsqu'un équipement (type holster de cuisse / brelage) est validé, surtout avec l'avis des médecins de prévention, il doit être rendu disponible pour l'ensemble des agents.

Enfin, **la CFDT a proposé d'engager une réflexion pour nos collègues qui travaillent en civil** mais aussi pour les moniteurs TPCI. A l'heure actuelle nos collègues s'équipent sur leurs deniers personnels et utilisent peu voire pas du tout le carnet à points. Cela doit être corrigé.

^{**} UBAS : chemise à porter sous gilet pare-balles.

SÉCURITÉ DANS LES CONTRÔLES ROUTIERS

L'inspection des services a ensuite présenté les points importants d'une enquête demandée par la Directrice Générale. Cette enquête a été menée dans 39 directions régionales au sein de trois directions interrégionales différentes, notamment des DI frontières.

Ce rapport ouvre plusieurs pistes de réflexions notamment sur la question des oppositions à fonction.

OPPOSITION À FONCTION/ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE DES AGENTS

La note de JCF1 de janvier 2015 va être actualisée au 1er semestre 2023 suite à la loi de janvier 2022 qui renforce les sanctions concernant les violences lors des contrôles sur des agents de l'État.

Une nouvelle fiche opérationnelle en date du 17/11/2022, en ligne sur l'intranet précise le rôle de chaque acteur de l'administration durant une OF.

Un guide pratique va voir le jour, il rappelle les principes : anonymisation des procédures (55bis), droit à l'image...

La CFDT rappelle qu'en matière d'anonymisation il reste la question des "délégations de signatures" publiées sur Internet à régler.

ACCOMPAGNEMENT HUMAIN ET ADMINISTRATIF

Parmi les points importants portés par la CFDT nous avons rappelé l'exigence de doubler l'accompagnement juridique en cas d'opposition à fonctions par un accompagnement humain adapté et dans la durée.

En effet le réseau des médecins de prévention et psychologues n'est activé qu'immédiatement après l'événement.

Le bureau RH4 nous a annoncé la mise en place d'un groupe de travail avec les correspondants sociaux, les psychologues et la médecine du travail afin de mieux prendre en compte le stress post traumatique des victimes et témoins d'accidents graves.

Un travail est également engagé avec le SSPO (service de soutien psychologique opérationnel) de la police nationale.

Cela doit déboucher sur la mise en place d'un accompagnement des agents et managers de proximité via le réseau de prévention administratif.

Pour la CFDT il faut impérativement la création d'un outil réflexe disponible immédiatement lors de l'événement ainsi qu'une formation des acteurs de toute la chaîne de prise en charge sous forme de fiches techniques.

FORMATION DES AGENTS

Un travail doit être engagé, pour arriver à une refonte des BOD, notamment celui sur la surveillance, sur l'armement, l'habillement et la sécurité dans les contrôles.

La Direction Générale admet enfin que l'ensemble des notes et instructions cadres concernant la formation professionnelle est à revoir.

Sur la TPCI, les formations initiales et continues, les périodes de recyclage pour les moniteurs, les contenus des formations notamment en changement de branche, seront revus et adaptés.

La DG a admis que le système CLAF n'était pas adapté au suivi des formations mais qu'elle manquait de financement pour en établir un nouveau.

La CFDT rappelle l'urgence d'établir des doctrines officielles sur le contrôle des bus, et dans l'ensemble des milieux confinés. De même, l'Administration doit doter les agents d'une méthode et d'un module de formation à la visite domiciliaire et aux LSP, adaptés aux agents des BSI/BSE.

Nous alertons l'administration sur les nouvelles lois qui interdisent les techniques d'encerclement de tête, bien que les formations le prévoient encore, occasionnant une mise en cause par la justice des collègues qui appliquent les enseignements de l'administration.

L'ensemble de ces enseignements non conformes à la loi a des conséquences dévastatrices pour nos collègues mis en cause devant la justice.

Une formation « conduite rapide » va à nouveau être programmée, le calendrier n'est pas encore connu.

Nous alertons l'Administration sur l'obligation de former les agents au secourisme, avec notamment du secours opérationnel comprenant la gestion des blessures par balle et armes blanches.

Depuis 2019, c'est une obligation qui n'a jamais été mise en œuvre, malgré la persistance d'une menace terroriste.

APTITUDE PHYSIQUE

Un nouveau décret a supprimé la visite d'aptitude initiale en AG CO et a obligé à revoir les normes juridiques pour les conditions d'aptitude physique générales.

La notion d'aptitude physique est désormais remplacée par des « conditions de santé particulières », l'arrêté du 02/08/2010 sur l'aptitude en douane sera revu et remplacé par un décret du Premier Ministre visant à durcir les exigences correspondantes aux risques et sujétions identifiés comme propres à la surveillance.

La CFDT est intervenue pour que la pénibilité, au même titre que les maladies professionnelles soit mieux prise en compte et accompagnée.

Nous avons de nouveau alerté sur les **préconisations des médecins de prévention non prises en compte** par l'administration ainsi que sur les demandes de postes aménagés non respectées.

Il nous est annoncé que **les pôles RH seront formés pour contrôler l'aptitude physique et provoquer des visites médicales si besoin.**

Pour la CFDT, cette vérification d'aptitude doit être réalisée uniquement de façon justifiée sérieuse et dûment motivée (il y a déjà aujourd'hui des dérives qui nous alertent !).

Depuis 3 ans, c'est **entre 20 à 40 agents qui sont déclarés inaptes chaque année.**

Nous interpellons l'administration sur la **difficulté à bien calibrer les conditions d'aptitude exigées, en tenant compte du nombre en baisse de candidats et de la difficulté à faire une carrière complète** dans une branche aux conditions pénibles dont découlent de nombreuses maladies professionnelles.

Sur préconisation de l'IS, l'inaptitude à la TPCI doit interroger sur l'aptitude à la surveillance.

La question n'est pas encore tranchée par la DG, mais elle révèle bien qu'**une réelle réflexion doit être menée notamment sur la pratique du sport en douane, qui est une revendication forte de la CFDT, portée à de multiples reprises jusqu'au niveau du comité ministériel.**

LE PILOTAGE

Nous avons pu rencontrer Jérôme Lauga rédacteur au bureau Réseau 2, nommé référent national « armement et sécurité » en août 2022.

Il aura notamment en charge la mise en place d'un Observatoire National de la Sécurité qui viendra renforcer les ORS, et le suivi des directives du « Conseil de la sécurité Terrestre »

La DG a pris note de notre remarque sur les observatoires régionaux annuels non tenus, les ORS exceptionnels "oubliés", et l'ensemble des instances qui doivent permettre une remontée et un traitement fluide des informations notamment la prise en compte des fiches "incident".

La circulation de l'information entre la DG, l'ENDLR, les référents régionaux doit être revue car elle est trop souvent source de lenteurs, et de déperditions d'informations.

A cet égard, la DG nous annonce que **les modalités des fiches "incident" et des MIP vont être revues et simplifiées.** Le travail est en cours avec la DNSCE afin d'extraire des données sur les horaires, les lieux de contrôle, pour une meilleure redescende de l'information vers les brigades et les référents.



DOUANE

LE SYNDICALISME UTILE